

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2010 – n° 12

CESSION DE LA MAISON DES SYNDICATS – 4, RUE DE LA MEURTHER, PAR ADJUDICATION

Les syndicats devant être relogés à l'ancienne école Vincent Auriol, le bâtiment sis 4, rue de la Meurthe, d'une contenance de 5 a 29 situé sur la section AC n° 581 est mis en vente par le moyen d'une adjudication publique au plus fort enchérisseur.

L'estimation par les services de France Domaine, datée du 20 octobre 2008, mais dont une mise à jour est actuellement en cours, était de 210 000 €. La mise à prix sera donc de 210 000 €.

Pour cette adjudication publique pour le compte de la commune, le Maire, ou son représentant, sera assisté par deux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de désigner.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente par adjudication publique au plus fort enchérisseur de la Maison des Syndicats sise 4, rue de la Meurthe,
- DESIGNER Messieurs Pierre LEROY et Patrice COCHET, Adjoint, afin d'assister le Maire ou son représentant lors cette vente,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOpte PAR 25 VOIX POUR

Abstentions : 3 (F.LEGRAND – N.MANDRA – M.BOULET)

Contre : 5 (J.L BOURDON – F.WALTER – S.VINCENT – V.BENOIT – R.BA)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



[Signature]

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 18 décembre 2010

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 2

Absente..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Romuald GBEDEY, Marie-José MARANGONI, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Romuald GBEDEY, Marie-José MARANGONI (procuration à Lovely CHRETIEN du point n° 24 au n° 37), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT (sortie du point n° 2 au n° 4), Antoine SEARA, Patrice COCHET (sorti du point n° 19 au n° 22), Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD (procuration à Gilberte BELEY du point n° 27 au n° 37), Dominique VALENTI (procuration à Olivier CASPARY du point n° 33 au n° 37), Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE (sortie au point n° 10), Mohammed TAJI (procuration à Romuald GBEDEY du point n° 1a à 1b et du point n°8 au n°23), Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU (sorti du point n° 12 au n° 16), Jérémy CHRETIEN (procuration à Ozan RUMELIOGLU au point n° 1a), Catherine GRAVIER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Nathalie MANDRA, Ramata BA et Michel BOULET.

Excusés et ont donné procuration :

Chantal WEILL à Christian PIERRET
Francine HABERT à Salvatore ARENA

Absente :

Bineta ABDOULAYE

Monsieur Etienne HUMBERT est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.